

Le parcours de ma demande de subvention façade et /ou devantures

La communauté de Communes La Domitienne vous accompagne dans votre projet en 9 étapes à travers une assistance technique et une aide financière

1 Je prends contact avec le Guichet Rénov'Occitanie La Domitienne pour obtenir les primo-informations.



Je suis ensuite contacté par le bureau d'étude Urbanis missionné par la Domitienne pour la prise en charge de mon projet.

2 J'obtiens un rendez-vous en pied de façade avec l'architecte conseil



3 Un conseil architectural et technique personnalisé m'est adressé par mail



4 Je consulte mes artisans pour établir les devis correspondants



5 Je communique mes devis par mail pour avis de l'architecte et j'obtiens un retour validant le programme de travaux ou, si nécessaire, demandant des précisions. Mail : rachid.dib@urbanis.fr



6 Je dépose ma déclaration préalable de travaux auprès de mon service urbanisme à laquelle je joins le conseil architectural et technique.



7 Une fois l'autorisation obtenue, je prends contact avec urbanis et je me laisse guider pour la constitution du dossier de subvention.



8 Je réalise mes travaux



9 Je contacte Urbanis pour signaler la fin de mes travaux et percevoir ma subvention.

Contactez Urbanis par téléphone au **04 67 49 03 01** ou lors permanence les 1^{er} lundis de chaque mois de 10h00 à 13h00 au siège de La Domitienne au 1 avenue de l'Europe à Maureilhan